



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

PROVINCE DE QUÉBEC MRC NOUVELLE-BEAUCE MUNICIPALITÉ DE FRAMPTON

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Frampton, tenue le 18 juillet 2023 à 17h30, à la salle municipale, 107, rue Sainte-Anne, Frampton.

Sont présents:

Siège #2 - Claudia Labrie
Siège #3 - Yvan Tardif
Siège #4 - Frédéric Fournier
Siège #5 - Gina Cloutier
Siège #6 - Jayson Byrns

Est/sont absents:

Siège #1 - Guy Marcoux

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean Audet. Est également présente madame Cindy Paradis, directrice générale et greffière-trésorière.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Jean Audet déclare ouverte la séance extraordinaire et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

La procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance.

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire;

Il est proposé par Gina Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

- 1 - OUVERTURE DE SÉANCE
 - 2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION
 - 3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
 - 4 - Octroi du contrat - services professionnels - contrôle qualitatif route 275 Sud
 - 5 - Octroi du contrat - services professionnels - mandat surveillance route 275 Sud
 - 6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE
- 4 - Octroi du contrat - services professionnels - contrôle qualitatif route 275 Sud

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Frampton a invité, de gré à gré, six (6) firmes à déposer une offre de services pour le contrôle qualitatif des matériaux

2023-07-181

2023-07-182

2023-07-183



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

pour les travaux de réfection de la route 275 Sud. Ces firmes sont: Englobe, Groupe ABS, FNX, LEQ, Nvira et GHD;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu trois (3) soumissions, à savoir:

SOUSSIONNAIRES	MONTANT TAXES INCLUSES
FNX-Innov	56 432,35\$
Laboratoire d'Expertises de Québec Ltée (LEQ)	38 073,97\$
Nvira	44 912,68\$

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Frampton ne s'est engagée à prendre ni la plus basse, ni aucune des soumissions;

CONSIDÉRANT QUE la firme WSP a procédé à l'analyse de conformité des soumissions et qu'elle recommande l'acceptation de la soumission de Laboratoires d'Expertises de Québec Ltée;

CONSIDÉRANT QUE la dépense sera payable par le règlement d'emprunt # 2023-13;

CONSIDÉRANT QUE la dépense sera inscrite au poste budgétaire 23-040-00-727 Route 275 Sud phase 3 REG 2023-13;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudia Labrie, secondé par Jayson Byrns et résolu unanimement par ce conseil que la Municipalité de Frampton confie à la firme Laboratoires d'Expertises de Québec Ltée le mandat de contrôle qualitatif des travaux de réfection de la route 275 au montant de 38 073,97\$ taxes incluses et que la proposition de services ainsi que la présente résolution fassent foi de contrat intervenu entre les parties;

5 - Octroi du contrat - services professionnels - mandat surveillance route 275 Sud

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Frampton a invité, de gré à gré, cinq (5) firmes d'ingénierie à déposer une offre de services pour réaliser la surveillance des travaux de réfection de la voirie locale Route 275 Sud. Ces firmes sont: CIMA+, EMS, Stantec, Tétra Tech et WSP

CONSIDÉRANT QUE seulement deux (2) entreprises ont déposé une proposition de services avant 14 h 00 le 17 juillet dernier, à savoir:

SOUSSIONNAIRES	MONTANT TAXES INCLUSES
Stantec	83 218,91\$
WSP	90 686,53\$

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Frampton ne s'est engagée à prendre ni la plus basse, ni aucune des soumissions;

CONSIDÉRANT QUE madame France Thibault, ingénieure, a procédé à l'analyse de conformité des soumissions et qu'elle recommande l'acceptation de la soumission de Stantec.;

CONSIDÉRANT QUE la dépense sera payable par le règlement d'emprunt # 2023-13;

CONSIDÉRANT QUE la dépense sera inscrite au poste budgétaire 23-040-00-727 Route 275 Sud phase 3 REG 2023-13;



N° de résolution
ou annotation

2023-07-185

Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Frédéric Fournier, secondé par Yvan Tardif et résolu unanimement par ce conseil que la Municipalité de Frampton confie le mandat de réaliser la surveillance des travaux du projet de réfection de la route 275 à Stantec au montant de 83 218,91\$ taxes incluses et que les documents d'invitation par courriel du 3 juillet dernier, la proposition de services ainsi que la présente résolution fassent foi de contrat intervenu entre les parties;

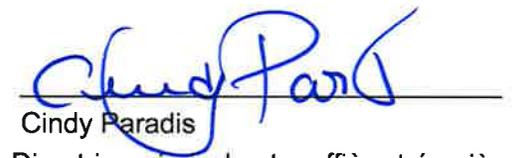
6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

À 17 h 38, il est proposé par Yvan Tardif et résolu, de lever la séance.

« Je, Jean Audet, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »



Jean Audet
Maire



Cindy Paradis
Directrice générale et greffière-trésorière